

Paris,
le vendredi 14 novembre 2014

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

Objet : Accès à la formation initiale des métiers de contrôle

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Je vous prie de trouver en pièce jointe la lettre collective Acoss n°2014-269 du 29 octobre 2014, relative aux modalités de candidature et à la procédure de recrutement organisée pour accéder à la formation d'inspecteur et de contrôleur du recouvrement (49ème et 9ème promotion LC Acoss 2014-203).

La formation initiale des inspecteurs et des contrôleurs du recouvrement étant une formation nationale institutionnelle, les présentes dispositions s'appliquent à tous les organismes, quelle que soit la branche.

Les candidats et les organismes sont invités à se rendre sur le site www.urssaf.fr pour consulter les dernières actualités relatives au dispositif d'accès aux métiers de contrôle.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric

Directeur

Document(s) annexe(s) :

- Lettre collective
- Postes offerts
- Listes des diplômes requis
- Planning détaillé de mise en œuvre du recrutement 49 ème promotion
- Document annexe
- Autorisation du directeur

- Contrôleur du recouvrement appel à candidature
- Planning détaille de mise en œuvre du recrutement des candidats 9 ème promotion
- Planning détaille de mise en œuvre du recrutement des candidats 9 ème promotion
- Document annexe

